

Processus de sélection
Des
Territoires à Risques d'Inondations importants

Comité Inondations de Bassin
9 décembre 2011

Processus de sélection des TRI

Services de l'Etat

Fournissent une base technique permettant de comptabiliser les quatre types d'enjeux concernés par les différents types d'inondation sur le bassin.

Parties Prenantes

Associées par le préfet coordonnateur de bassin au sein des instances de gouvernance sur les différentes étapes de la Directive Inondations

EPRI nationale
+
Orientations de la Stratégie nationale
(janvier 2012)

EPRI (district)
+
Déclinaison des critères nationaux sur le district
+
Prise en compte des enjeux territoriaux

Sélection des Territoires à Risques d'Inondations Importants (TRI)
(fin septembre 2012)

Commission Mixte Inondations (nationale)

Comité Inondations de Bassin
+
Commissions Géographiques Inondations
+
Plan Rhône

Parties Prenantes = relais local des différentes politiques sectorielles interagissant avec la gestion des inondations



Les orientations de la stratégie nationale

Ambitions

- ⇒ S'appuyer sur un **partage des responsabilités** assumé et efficient
- ⇒ Développer des **territoires durables face aux inondations**
- ⇒ Introduire la **gestion des événements extrêmes**
- ⇒ Viser une **équité de traitement des populations** face aux risques: priorisation
- ⇒ Afficher des **objectifs de résultats partagés** par les parties prenantes
- ⇒ **Évaluer périodiquement** les résultats

Les orientations de la stratégie nationale

Calendrier

Janvier 2012 : 1ères orientations pour une stratégie nationale

- **Principes directeurs** : les ambitions à partager au niveau national sur la base de l'EPRi nationale
- **Critères nationaux** de caractérisation du risque inondation et modalités d'identification des territoires à risque important d'inondation
 - ⇒ Fixe le cadre (Indicateurs obligatoires, seuils TRI, mode d'emploi, ...)
 - ⇒ Sa **déclinaison sur le bassin** se fera dans le cadre d'une concertation avec les parties prenantes pour **affiner la perception** de ces « poches d'enjeux » et leur importance relative

Indices influants sur :

- ⇒ *Pondération des indicateurs*
- ⇒ *Critères complémentaires*

Les orientations de la stratégie nationale

Calendrier

Mi-2013 : Définition d'une stratégie nationale de gestion des risques d'inondations

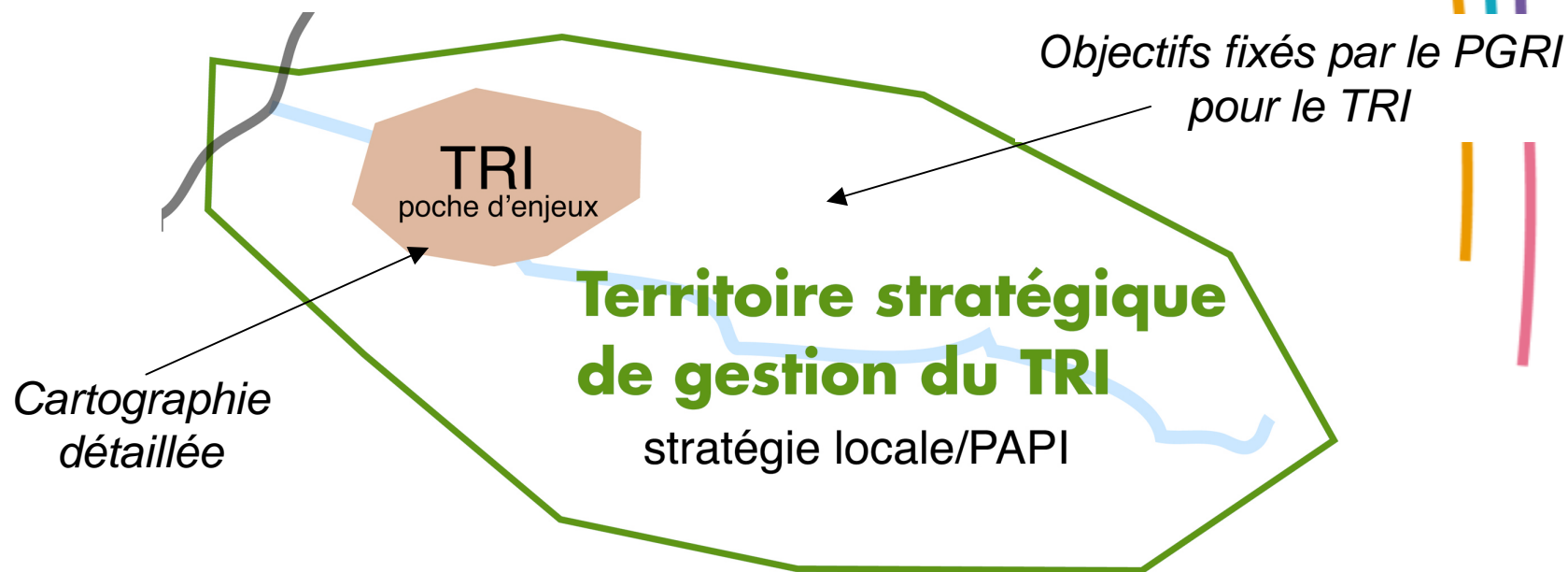
- **Objectifs nationaux** : plan de travail à mettre en oeuvre
- **Moyens à mettre en oeuvre** : financiers, réglementaires, institutionnels
- **Modalités de suivi** de la mise en oeuvre

⇒ Élaboration articulée avec la gouvernance mise en oeuvre sur chaque districts hydrographiques

Concepts TRI

Le TRI est une **poche d'enjeu** sur laquelle une cartographie détaillée du risque est faite et rapportée à la CE (localisation des enjeux)

La **réduction des conséquences dommageables** des inondations sur le TRI est programmée sur un territoire stratégique de gestion du TRI (périmètre de gestion pour la stratégie locale)



La sélection des **TRI nationaux** prendra en compte les événements historiques d'une grande étendue et les grands fleuves

Concepts TRI

Non-principe d'unicité

un TRI et une stratégie locale

plusieurs TRI et une stratégie locale

un TRI et plusieurs stratégies locales

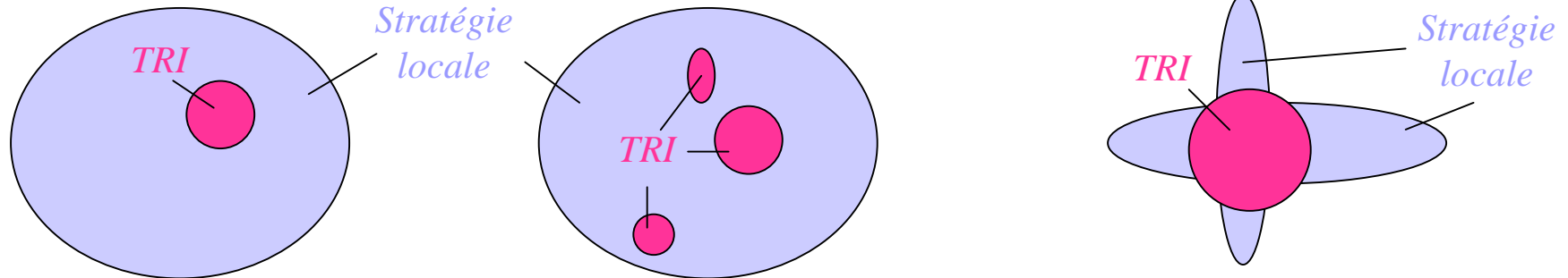
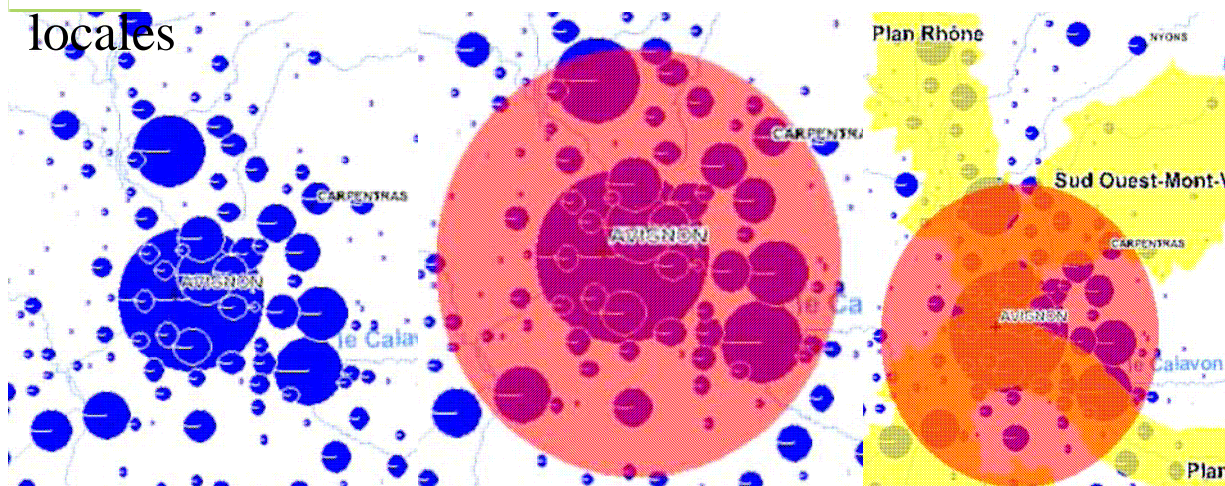


Illustration sur une poche d'enjeu interrégionale

Poche d'enjeux
locales

TRI

Stratégies



Une échelle d'action à
rechercher en **lien avec les
dispositifs existants** Plan
Grand Fleuve / PAPI / SAGE
/ Contrat de Rivière et les
outils de gestion de
**l'Aménagement du
Territoire ...**
Préfiguration du cadre des
stratégies locales via le
nouveau dispositif PAPI

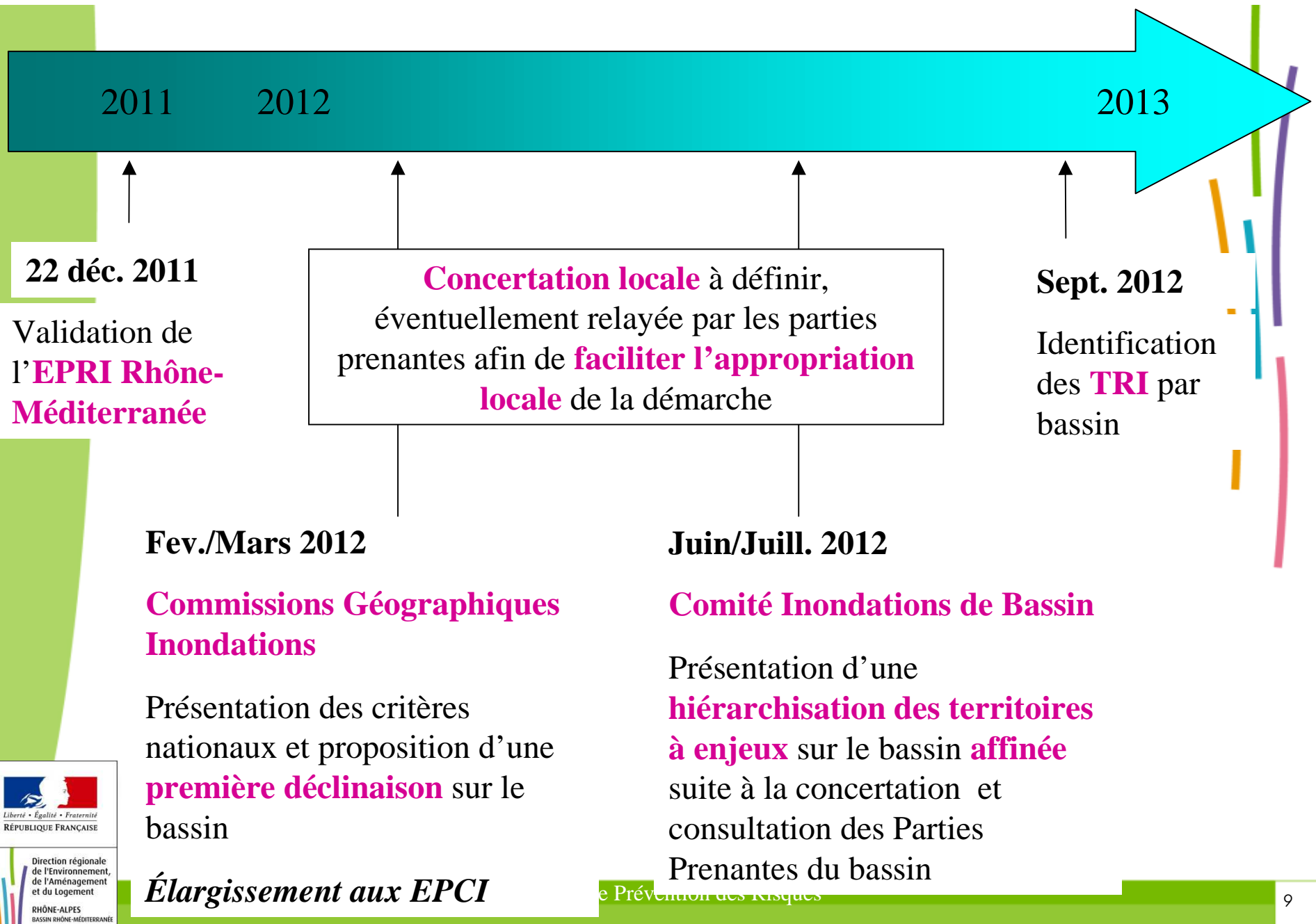
Stratégie locale de gestion des risques d'inondations

Sous l'autorité du préfet de département

- elle est **élaborée** dans le cadre d'une **gouvernance locale** (*parties prenantes concernées*)
- elle **définit les actions** à mettre en œuvre sur son périmètre d'action
 - **mesures au regard du PGRI:**
 - ⇒ *surveillance, prévision et gestion de crise*
 - ⇒ *réduction de la vulnérabilité*
 - ⇒ *culture du risque et information préventive*
 - ⇒ *mesures de prévention, de protections et de sauvegarde*
 - ⇒ *gestion du risque au regard de la gestion de la ressource en eau*
 - ⇒ *comptabilité avec les objectifs du SDAGE*
 - ⇒ *compatibilité avec le plan d'action pour le milieu marin*
- **l'Établissement Public Territorial de Bassin** concernée **lorsqu'il existe** devra s'assurer de la **cohérence des actions** des Collectivités Territoriales à l'échelle de la stratégie locale



Calendrier TRI – 2012



Merci de votre attention

